



LE CONCILE DE TRENTE (1545-1563), SOMMET D'UNE ŒUVRE DE RÉFORMATION

En janvier 1564, le pape Pie IV promulguait les actes du concile de Trente qui venait de s'achever le mois précédent, il y a donc tout juste 450 ans. C'est l'occasion de retracer l'histoire de ce concile qui fut le plus important de tous les conciles œcuméniques, à la fois par ses célèbres décisions dogmatiques, et par ses décrets disciplinaires qui aidèrent beaucoup les papes dans leur grande entreprise de réforme.

Il y a dans l'Eglise un levain mystérieux de vie et de sainteté. A toute époque, et peut-être surtout dans les plus troublées, on y voit se lever des saints, et le rayonnement de la vie intérieure est toujours sa loi profonde. L'Eglise a ainsi connu un nouvel élan au XVI^e siècle. Nous allons voir comment elle opéra alors sur elle-même une œuvre formidable de réforme qui eut son sommet au concile de Trente. Mais il nous faut auparavant situer ce concile dans le mouvement général de la réforme catholique au XVI^e siècle.

Avec la découverte des nouveaux mondes due aux progrès de la navigation, le mouvement de conquête et de propagation de l'Évangile aux païens recommença en grand à la fin du XV^e siècle. L'Eglise profita dès la

première heure des grandes découvertes pour reprendre sa marche en avant et son expansion. Cette époque marque le point de départ des missions modernes, et à partir de ce moment le mouvement ne devait plus s'arrêter jusqu'au concile Vatican II. Ce remarquable effort d'évangélisation nous montre à lui seul la vitalité de l'Eglise à cette époque.

L'expansion dans les terres lointaines ne pouvait pas faire oublier la réforme nécessaire de la vieille Europe. Loin d'améliorer la situation religieuse, la révolution protestante n'avait fait que multiplier les désordres et ébranler l'édifice de la Chrétienté. Devant l'imminence du péril, l'Eglise se ressaisit et rassembla toutes ses énergies pour organiser elle-même son renouvellement in-

térieur. Pendant que les hérésies de Luther, Zwingli et Calvin lui arrachaient des provinces et des pays entiers, la réforme tant désirée de la tête et des membres commençait ailleurs, car la vraie réforme ne pouvait être l'œuvre de l'hérésie.

L'Eglise que certains croyaient prête de mourir ressuscita à une vie nouvelle, et connut un épanouissement admirable. La papauté, qui déclinait avant la réforme, reprit une forte conscience de sa dignité souveraine ; les papes regagnèrent la considération et devinrent le centre de la véritable réforme, la réforme catholique ; ils s'entourèrent d'hommes remarquables, de vie sainte et de grands talents, qui combattirent l'hérésie avec succès, détruisirent les abus dont souffrait l'Eglise, établirent et confirmèrent la réforme espérée.

De nouveaux ordres religieux

Après l'expansion missionnaire, un autre signe de la vitalité de l'Eglise, et un des moyens les plus efficaces suscités par la Providence pour la vraie réforme catholique fut, comme à toutes les époques critiques, la naissance de nouveaux

ordres religieux à côté des ordres anciens. L'Eglise eut ce bonheur de voir se lever au XVI^e siècle, avant ou après le concile de Trente, une merveilleuse efflorescence d'ordres nouveaux qui ont éclos sous l'inspiration divine.

Il y en eut un grand nombre : les Théatins¹, les Capucins², les Barnabites³, les Somasques⁴, les Frères de la charité⁵, l'Oratoire italien⁶, les Camilliens⁷. Parmi les femmes, il

faut citer les Ursulines⁸. On ne saurait exagérer les services rendus par



Après avoir exercé la médecine, saint Antoine-Marie Zaccaria voulut soigner aussi les âmes.

- (1) Fondés en 1524 par saint Gaëtan de Thienne (1480-1547).
- (2) Fondés en 1525 par le bienheureux Matthieu de Bassi (1495-1552).
- (3) En 1530, saint Antoine-Marie Zaccaria (1502-1539) fonda la Congrégation des clercs réguliers de Saint-Paul, appelés ensuite Barnabites.
- (4) Saint Jérôme Emilien (1481-1537) fonda la Congrégation des clercs réguliers de Somasque, appelés Somasques.
- (5) Fondés en 1540 par saint Jean de Dieu (1495-1550).
- (6) Fondé en 1564 par saint Philippe Néri (1515-1595).
- (7) Institués en 1584 par saint Camille de Lellis (1550-1614).
- (8) Fondées en 1535 par sainte Angèle Merici (1475-1540).

ces Ordres. Mais on doit une mention spéciale à la Compagnie de Jésus.

La plus importante de ces nouvelles sociétés religieuses est la Compagnie de Jésus, fondée par saint Ignace de Loyola (1491-1556). Après sa conversion, Ignace alla étudier la théologie à Paris ; c'est là qu'il réunit ses premiers compagnons (1534). Quelques années après, en 1540, le nouvel ordre était approuvé par le pape Paul III. Il se développa très rapidement : à la mort de saint Ignace en 1556, la Compagnie de Jésus comptait déjà plus de mille religieux.

La Compagnie de Jésus occupa la première place dans la lutte directe contre le protestantisme et s'y montra le meilleur auxiliaire de l'Eglise. Les jésuites arrêtaient les progrès de l'hérésie en Allemagne et reconquirent à la foi une partie du pays. Celui qui a le plus travaillé contre la réforme en Allemagne est le jésuite saint Pierre Canisius⁹, auteur d'un Catéchisme fameux.

Les jésuites ont aussi créé dans toute l'Europe, par la fondation de leurs collèges, ce qu'on appelle

(9) Né à Nimègue (Hollande), en 1521, il entra dans la Compagnie de Jésus à Cologne. Après s'être dépensé à défendre et à affermir la foi catholique en Allemagne, il vint en Suisse où il mourut, à Fribourg, en 1597.

aujourd'hui l'enseignement secondaire. Ils ont ainsi exercé sur la noblesse et la bourgeoisie, c'est-à-dire sur les classes dirigeantes d'alors, une influence de premier ordre.

Encouragé par les papes, le mouvement de renouveau se propagea dans l'Eglise. De nombreux ordres religieux entreprirent résolument leur propre réforme, pour revenir à la ferveur et aux observances des temps de fondation. Saint Pierre d'Alcantara (1499-1562) fonda en 1550 une branche de réforme franciscaine très sévère. L'ordre du Carmel fut réformé par sainte Thérèse d'Avila (1515-1582), qui fonda en 1563 le premier monastère de carmélites réformées ; elle mourut en laissant à la terre d'Espagne seize carmels fondés par elle. Pour les couvents d'hommes, sainte Thérèse fut aidée par saint Jean de la Croix (1542-1591). Les Cisterciens furent réformés, en 1577, par la fondation qui portera le nom de Feuillants¹⁰.

Cependant toutes les congrégations religieuses, si fécondes qu'elles fussent, ne pouvaient mettre fin à l'agitation des esprits. Au milieu de tous les troubles causés par la réforme protestante, il ne pouvait

(10) Du nom de l'abbaye de Feuillant, non loin de Toulouse, dont Jean de la Barrière (1544-1600), nommé abbé commendataire en 1562, entreprit la réforme avec ténacité.

y avoir qu'un remède : réunir un concile universel. Les princes le désiraient et Charles-Quint le réclamait vivement, espérant par là mettre la paix entre ses sujets.

La réforme catholique s'est donc opérée par l'action conjuguée de la papauté, des ordres religieux et du concile de Trente. Ils en sont les véritables ouvriers. Sous la direction successive de plusieurs papes, l'Eglise entreprit résolument de fixer son dogme avec précision en face des doctrines protestantes et elle procéda avec énergie à sa propre réforme disciplinaire.

Les papes réformateurs

Les premiers papes qui ont été les témoins de la Réforme protestante, ont été impuissants à lui barrer la route. Et ils ne voyaient pas tout d'abord l'utilité d'un concile, craignant que se reproduisent les menées schismatiques de Constance et Bâle.

Celui qui entra résolument dans la voie des réformes dans l'Eglise fut Alexandre Farnèse, prince italien élu pape sous le nom de Paul III. Pour préparer la réussite de son vaste projet, il commença par ne

nommer comme cardinaux que des partisans résolus de la réforme catholique. Il eut le grand talent de choisir des hommes capables, et fit organiser un projet de remarquables décisions réformatrices (1537). Il établit ensuite un tribunal suprême, la Sacrée Congrégation de l'Inquisition romaine et universelle (1542), dont les pouvoirs s'étendaient sur tous les membres de l'Eglise, et dont la mission était de protéger la foi contre l'erreur et plus particulièrement

de faire obstacle aux progrès du protestantisme. Il mit à sa tête le zélé cardinal Carafa. Egalement pour surveiller les doctrines contraires à la foi, il fit dresser l'*Index* des livres prohibés.

Malgré les oppositions¹¹, Paul III, qui avait pris à cœur la réunion d'un



*Paul III (1468-1549),
pape du 13 octobre 1534
au 10 novembre 1549.*

(11) Paul III, persuadé de la nécessité d'un tel Concile, se heurtait à l'opposition des princes : « *Ni Concile ni Croisade contre les Turcs* », disait François I^{er}, tant qu'on ne lui aurait pas restitué le Milanais. Charles Quint et Ferdinand d'Autriche voulaient réconcilier leurs sujets, faire l'union de tous les princes allemands en s'entendant directement avec les luthériens...

concile, voulut le convoquer pour 1536 ; mais la guerre entre l'empereur Charles-Quint et le roi de France François I^{er} nécessita un délai. La paix rétablie, et en surmontant d'innombrables obstacles, le pontife parvint enfin à son but : le 30 novembre 1544, il lança la bulle de convocation d'un concile universel « pour assurer l'intégrité de la religion chrétienne, pour la réformation des mœurs, la concorde des princes et des peuples chrétiens et la lutte contre les entreprises des infidèles ». Le concile tint sa première session dans la cathédrale de Trente, petite ville du Tyrol, le 13 décembre 1545.

Le concile de Trente fut le vrai concile réformateur que l'Eglise attendait depuis longtemps. Il fut le principal instrument de la réforme catholique. L'historien protestant Harnack a dit que s'il avait eu lieu un siècle plus tôt, « on peut douter que la Réforme (luthérienne) se fût développée ».

Souvent entravé par les difficultés politiques, par les ingérences et les prétentions rivales des différents souverains, par les guerres suscitées par les protestants, par la peste, le concile fut interrompu deux fois, de sorte qu'il comprend trois périodes : la première de 1545 à 1547 ; la deuxième de 1551 à 1552 ; la troisième de 1561 à 1563.

Qu'avait en vue le concile ?

Le concile avait une double mission : préciser solennellement en face des protestants la vraie doctrine de l'Eglise, et restaurer la discipline. C'est pourquoi les décisions du concile sont doubles : les unes sont des décisions dogmatiques, les autres des décrets disciplinaires.

Les sessions se tenaient sous la présidence des légats du pape, qui décidaient des sujets à traiter. Outre le grand nombre de prélats qui prirent part à ce concile, on y vit jusqu'à cent docteurs en théologie. Tous ces hommes de foi et de science déployèrent la plus grande sagesse et la plus profonde érudition. Les discussions et les votes prouvent que les Pères du concile – on appelle ainsi les évêques qui y prennent part – et les autres membres du concile disposaient d'une large liberté de parler et de voter. Les questions étaient d'abord soumises à une congrégation préparatoire de théologiens et de canonistes, puis à une assemblée générale. L'empereur, ayant en vue les besoins de l'Eglise d'Allemagne, proposait de commencer par la publication des décrets de réforme et de passer ensuite aux décisions dogmatiques ; le pape au contraire jugeait plus utile de fixer la doctrine de l'Eglise. Il fut convenu qu'à chaque session on traiterait aussi bien de la réforme que du dogme.

A la première période du concile (1545-1547) il n'y eut d'abord que trente-trois membres, mais l'assemblée devint bientôt plus nombreuse. Les trois premières sessions réglèrent les questions de procédure et de méthode ; dans la IV^e (8 avril 1546) on jugea le nombre des membres suffisants pour aborder les décisions importantes, et l'on traita les questions concernant la sainte Ecriture. La V^e session (17 juin 1546) détermina la doctrine sur le péché originel. La VI^e session (13 janvier 1547) publia le célèbre décret sur la justification. La VII^e session traita des sacrements en général, du baptême et de la confirmation (3 mars 1547).

Au mois de mars sévit une épidémie, et l'on décida de quitter Trente ; à cette raison s'ajoutèrent la situation tendue entre le pape et l'empereur ainsi que le départ précipité de beaucoup d'évêques ; le concile fut donc transféré à Bologne où eut lieu la IX^e session (21 avril 1547). Les prélats du parti impérial restèrent à Trente, parce que l'empereur, l'épidémie ayant cessé, s'opposa au transfert du concile hors de ses Etats et défendit aux évêques de

se rendre à Bologne¹². A Bologne, beaucoup de questions furent traitées par les congrégations préparatoires dont firent partie soixante ou septante théologiens de tous pays ;

mais on résolut d'ajourner les décisions importantes. Les pourparlers entre le pape et l'empereur durèrent jusqu'en septembre 1549 et alors Paul III suspendit le concile.

Dès son élection, Jules III (1550-1555) se préoccupa de réunir à nouveau le concile ; celui-ci reprit ses travaux à Trente en 1551. Au cours des XI^e et XII^e

sessions, on travailla avec zèle et il y eut beaucoup de consultations surtout par les théologiens du pape. La XIII^e session (11 octobre 1551) en fut le résultat ; on y publia le décret sur la sainte Eucharistie. La XIV^e (25 novembre 1551) donna les décrets relatifs à la pénitence et à l'extrême-onction. Une nouvelle interruption suivit la XVI^e session (22 avril 1552) à cause de la sédition du duc Maurice de Saxe qui se révolta contre l'empereur et envahit le Tyrol à la tête de son armée. L'interruption se prolongea pendant dix ans ; les

(12) Trente se trouvait sur les terres de l'Empire, Bologne pas.



*Jules III (1487-1555),
pape du 7 février 1550
au 23 mars 1555.*

causes principales de ce retard furent la désunion des princes chrétiens et les guerres qui agitaient l'Allemagne.

Le cardinal Carafa avait été un des fondateurs de l'ordre des Théatins, et avait eu un rôle de premier plan dans la réforme de l'Eglise. Devenu le pape Paul IV (1555-1559), il déploya sur le trône de saint Pierre la même vigueur qu'au temps de son cardinalat, mais, faute de la collaboration de l'empereur, il ne put réunir le concile.

Pie IV (1559-1565) put assembler de nouveau le concile de Trente, et eut le grand mérite de mener à bien les dernières sessions (1561-1563). Il fut admirablement secondé par son neveu, Charles Borromée, cardinal et archevêque de Milan. Ce saint cardinal donnait à la cour romaine le spectacle de son austérité, de son zèle pour l'application des décrets du concile et de sa fervente sollicitude pour la rénovation du clergé.

La troisième période eut encore neuf sessions très fructueuses. La XXI^e session (16 juillet 1562) traita de la sainte communion ; la XXII^e (17 septembre 1562) détermina la doctrine du saint sacrifice de la messe. La XXIII^e session (15 juillet 1563) étudia le sacrement de l'ordre. La doctrine sur le mariage fut fixée dans la XXIV^e session (11 novembre 1563). La XXV^e et dernière session (3 et 4 décembre 1563) fixa la doc-

trine sur le purgatoire, le culte des saints et les indulgences.

Le 4 décembre 1563, le secrétaire du concile, après lecture des décrets, demanda : « *Illustrissimes Seigneurs et révérendissimes Pères, trouvez-vous bon qu'on mette fin à ce saint concile œcuménique et qu'au nom de ce même saint concile, les présidents demandent au Saint-Père la confirmation de tout ce qui, en général et en particulier, y a été ordonné et défini ?* » Chacun des Pères répondit : « Placet » (il me plaît qu'il en soit ainsi). Ce même jour, toutes les décisions du concile, tant sur les doctrines de foi que sur la réforme de l'Eglise, furent signées par les 252 membres. Pie IV les approuva d'abord en consistoire le 30 décembre, puis par la bulle *Benedictus Deus* du 26 janvier 1564.

Ainsi, ce concile si désiré par beaucoup, si longtemps ajourné, deux fois interrompu, traversé de mille difficultés, se terminait dans la concorde universelle, après avoir accompli une œuvre gigantesque. Pie IV, vieilli, malade, pouvait être fier d'avoir mené à son terme cette œuvre grandiose et décisive pour le relèvement de l'Eglise. Mais quand ses deux intimes, saint Charles Borromée et saint Philippe Néri, le félicitèrent d'une telle réussite, il répondit simplement : « *Tout fut fait par l'inspiration de Dieu.* »

ABBÉ HERVÉ GRESLAND



UNE PAGE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

ON NOUS ÉCRIT À PROPOS DU PAPE URBAIN VI ET DU GRAND SCHISME D'OCCIDENT

Ecône, le 18 septembre 2013

Monsieur l'abbé,

J'ai lu avec intérêt l'article de M. Victor Bioul, « *Les schismes à la lumière de l'histoire* » paru dans *Le Rocher* d'août-septembre 2013. Il y est affirmé (p. 51) que l'élection du pape Urbain VI « fut contestée par les cardinaux français, lesquels n'avaient pu prendre part à l'élection car les cardinaux italiens en anticipèrent la date. » Comme c'est un raccourci qui ne correspond pas à la réalité, je me permets de vous faire parvenir un extrait de l'ouvrage du D^r Louis Pastor¹ racontant cette élection troublée, en effet, à l'origine du grand schisme d'Occident.



Le conclave se tint régulièrement à Rome. Des divisions profondes existaient dans le Sacré Collège. « Sur seize cardinaux présents à Rome, quatre seulement étaient de nationalité italienne : François Tibaldeschi et Jacques Orsini, Romains ; Simon de Borsano, Milanais, et Pierre Corsini, Florentin. Tous quatre désiraient, naturellement, faire asseoir un de leurs compatriotes sur le siège de Saint Pierre. Cela ne s'était plus vu depuis si longtemps ! Mais ils étaient en minorité. Il est vrai que la majorité, composée de douze cardinaux étrangers ou "ultramontains", onze Français et un Espagnol, se subdivisait en deux partis. (...) Aucun parti ne possédait une prépondérance assurée, on devait s'attendre à voir le conclave se prolonger indéfiniment. Ces prévisions furent trompées, mais on le dut uniquement à la pression des circonstances extérieures. (...) Une foule tumultueuse, réunie devant le Vatican, demandait à grands cris l'élection d'un Pape romain. Les cardinaux sentaient qu'il fallait

(1) *Histoire des papes depuis la fin du Moyen Âge*, traduit de l'allemand par Furcy Raynaud, tome I^{er}, pp. 133 à 147.

se hâter. Ni la fraction italienne ni les fractions françaises n'étant assez fortes pour imposer l'homme de leur choix, l'entente se fit sur le nom d'un candidat étranger à tous les partis et qui semblait réunir les aptitudes nécessaires pour gouverner l'Eglise dans les circonstances particulièrement difficiles qu'elle traversait, Barthélemy Prignano, archevêque de Bari. (...) Son élection eut lieu le 8 avril 1378, et il prit le nom d'Urbain VI.

L'élection, à peine terminée, fut suivie d'une scène d'indicible désordre, due à un malentendu. La foule avait brisé les barrières et envahi le conclave pour voir le nouveau Pape. Les cardinaux, la voyant dans cet état de surexcitation et redoutant l'effet de la nouvelle que l'élu n'était pas un Romain, engagèrent le vieux cardinal Tibaldeschi à revêtir les insignes pontificaux et à recevoir les félicitations du peuple. Mais à peine les choses ainsi arrangées, ce furent de nouvelles angoisses encore, pire que les premières : que leur ferait le peuple quand il aurait connaissance de la supercherie ? La plupart ne voyaient d'autre planche de salut que la fuite. Les autorités leur rendirent courage en affirmant que le peuple agréait l'élection de Prignano. Tous ces détails sont la meilleure démonstration de l'erreur commise par les historiens qui affirment que l'élection d'Urbain VI avait eu lieu sous la pression populaire. D'ailleurs, dût-on admettre que l'élection n'avait pas été entièrement libre, la conduite subséquente des cardinaux eût suffi pour la laver entièrement de cette tache. En effet, aussitôt le calme rétabli, on procéda à la proclamation et au couronnement solennel du nouveau Pape. Tous les cardinaux présents à Rome y assistèrent : cet acte seul constituait une reconnaissance officielle de sa légitimité ; les cardinaux la complétèrent en assistant aux fêtes religieuses et en demandant à Urbain VI des faveurs spirituelles. Non contents de cela, ils annoncèrent l'élection et le couronnement du Pape à l'Empereur et à toute la chrétienté par des lettres signées de leur main. Leur choix fut généralement approuvé. Pas un membre du Sacré Collège ne songeait à contester la régularité de l'élection : loin de là ; dans leurs actes officiels comme dans leurs conversations privées, tous ceux qui y avaient pris part affirmaient sa validité comme un fait indubitable.

En fait, il est impossible de nier que l'élection d'Urbain VI ait été entourée de toutes les formalités légales, et, par conséquent, de se refuser à admettre sa

(2) La désunion des cardinaux français fut un des principaux éléments qui assurèrent l'élection de Prignano ; plusieurs d'entre eux l'avouèrent franchement à l'évêque Nicolas de Viterbe.

validité canonique. (...) Mais elle avait eu lieu dans des conditions si particulières qu'il n'était que trop facile de voiler et de dénaturer la vérité des faits. L'élection avait été canonique, mais elle n'avait abouti que par suite de l'hostilité et de la jalousie mutuelle des divers partis. (...)

Malheureusement, Urbain VI avait un grand défaut, qui devait être fatal et pour lui et plus encore pour l'Eglise : il ignorait la mansuétude et la charité chrétiennes. D'un naturel tranchant et extrêmement emporté, **il était incapable de se maintenir dans les bornes que commande la prudence**³. Il le prouva pour son malheur dès qu'il aborda la question la plus grave de celles qu'eût à résoudre l'Eglise, la question de la réforme. (...)



Le pape Urbain VI

Il faut dire, à l'honneur d'Urbain VI, qu'à peine élu, il se mit à la besogne, et qu'il tenta d'introduire d'abord la réforme là où, de l'avis des hommes les plus compétents, elle était le plus nécessaire, c'est-à-dire dans les rangs les plus élevés du clergé. Seulement, dès le début, il s'y prit avec une insigne maladresse. (...) Il obtenait précisément le résultat contraire de ce qu'il cherchait ; avec ce ton tranchant et cette brusquerie, il ne pouvait arriver qu'à faire prendre de travers ses meilleures intentions et à aigrir les esprits au plus haut degré. (...)

Entre lui et les cardinaux, les relations devenaient de jour en jour plus tendues, car aucun de ces princes de l'Eglise n'avait assez de patience ou d'humilité pour supporter les allures despotiques du Pape. (...) Dès le commencement de l'été, aux premières approches des chaleurs étouffantes qui rendent le climat de Rome si malsain, les cardinaux français demandèrent l'un après l'autre un congé "pour motif de santé". Le rendez-vous était fixé à Anagni. A Rome, ce n'était un secret pour personne qu'ils se préparaient à se mettre en rébellion contre le Pape, pour se venger de ses procédés à leur égard et de son refus formel de transférer de nouveau la résidence du Saint-Siège en France⁴. (...)

Assurés d'un appui si puissant (celui de Charles V, roi de France), les treize cardinaux réunis à Anagni publièrent, le 9 août 1378, un manifeste dans lequel

(3) Les cardinaux étaient d'avis que son élévation subite lui avait complètement tourné la tête...

(4) Urbain VI dit expressément que ce fut la cause réelle de la scission des cardinaux.

ils déclareraient, en premier lieu, la nullité de l'élection d'Urbain VI, attendu que cette élection avait été imposée violemment par le peuple romain, sous le menace du tumulte et de l'émeute, et en second lieu la vacance du Saint-Siège. Le 20 septembre, dans une deuxième déclaration, datée de Fondi, ils annonçaient au monde surpris que l'élection du véritable Pape venait d'avoir lieu, et que le choix du conclave s'était porté sur Robert de Genève, qui prenait le nom de Clément VII. (...)

Il n'est pas facile de déterminer d'une façon absolument équitable la part de responsabilité qui incombe, soit au Pape, soit aux cardinaux, dans les faits qui préparèrent cette catastrophe ; mais, en tous cas, il est aussi injuste qu'historiquement faux de la faire peser uniquement sur Urbain VI ; on ne peut même pas dire que la plus grande part de culpabilité lui revienne. [son programme peut se résumer dans ces mots : soustraire la Papauté à l'influence prépondérante de la France] (...)

La culpabilité des cardinaux fut incomparablement plus grande que celle d'Urbain VI. (...) Obligés, en vertu de leur charge, au respect et à l'obéissance envers le chef légitime de l'Eglise, après l'avoir librement reconnu comme tel pendant des mois, ils prirent prétexte de ses faiblesses et de ses défauts personnels pour déclarer son élection nulle et non avenue, et pour plonger l'Eglise dans le schisme en lui donnant un antipape. (...) Sainte Catherine disait vrai. Dans les circonstances qui amenèrent l'explosion du schisme, les principaux coupables furent les membres du Sacré Collège, corrompus par l'esprit mondain, aveuglés par un désir maladif de retourner en France et soumis à des influences venues de ce pays.



J'en profite pour vous féliciter de maintenir cette rubrique "une page d'histoire de l'Eglise" dans votre bulletin car, comme le disait notre vénéré fondateur, Mgr Marcel Lefebvre : « *Nous voulons garder la Vérité, nous voulons continuer à la manifester. Et quelle est donc cette Vérité ? (...) Cette Vérité nous est transmise, nous est donnée, elle est écrite, elle est vivante dans l'Eglise et dans toute l'histoire de l'Eglise. (...) Nous ne faisons que persévérer dans la Vérité.* »⁵ Que le Bon Dieu bénisse votre apostolat. Bien cordialement vôtre in Christo et Maria.

abbé Laurent Biselx

(5) Ecône, 18 septembre 1977, in "Le coup de maître de Satan", p. 31.